



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 49904

Texte de la question

La relance de la consommation est l'une des grandes clés du redémarrage économique. Le taux excessif de la TVA usuelle, couplé par la flambée des prix constatée suite au passage à l'euro paralysent pour partie cette relance. Il est donc souhaitable que le Gouvernement envisage enfin de réduire le taux commun de TVA actuellement à 19,6 % afin de redonner confiance aux ménages et les inciter à consommer, tout en sachant qu'il en ressortira de toute façon gagnant via le surplus de recettes fiscale qui en découlera automatiquement. Ainsi, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement partage, bien entendu, l'objectif de soutien de la consommation en vue de favoriser la croissance et l'emploi. Mais la mesure proposée, qui aurait un coût budgétaire en année pleine supérieur à 5 milliards d'euros par point de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux normal, lui paraît sans effet avéré compte tenu de l'absence ou de la faible répercussion sur les prix. En matière de TVA, la stratégie du Gouvernement est de privilégier les baisses ciblées sur les secteurs plus particulièrement susceptibles de créer des emplois. Ses priorités sont d'obtenir la pérennisation de la directive sur certains services à forte intensité de main-d'oeuvre, ce qui permettra de continuer à appliquer le taux réduit de la TVA aux travaux dans les logements et aux services d'aide à la personne, et d'étendre cette mesure à la restauration, compte tenu des effets attendus sur l'emploi. Enfin, le Gouvernement ne renonce pas à obtenir de la Commission européenne la possibilité d'abaisser à 5,5 le taux de la TVA applicable aux disques. Cette mesure, qui constitue également un engagement du Président de la République, tend au soutien à la création artistique et est de nature à faciliter l'accès à la culture des consommateurs aux revenus les plus modestes.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49904

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2004, page 8572

Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 796